



PHOTO DE FIN DE LA FORMATION DES ENQUETEURS AU GOUVERNORAT DE MENAKA

## EVALUATION FINALE

# RFE 002 « Renforcer l'accès à la justice dans la commune urbaine de Ménaka »

Mai 2021

Evaluateur Principaux

Equipe de Recherche

Contacts:

**Sory Ibrahima COULIBALY**  
*Assistant Design Monitoring & Evaluation*  
**Search for Common Ground**

Adresse

76-15-64-33/ 66-30-10-90

Email : [sicoulibaly@sfcg.org](mailto:sicoulibaly@sfcg.org)

**Dr. Amadou BOCOUM**  
*Directeur/Directrice du Pays*  
**Search for Common Ground**

Adresse

Email : [abocoum@sfcg.org](mailto:abocoum@sfcg.org)



## 1 Table des matières

---

<b>1</b>	3
<b>2</b>	4
<b>3</b>	6
<b>3.1</b>	6
<b>3.2</b>	6
<b>3.3</b>	6
<b>3.4</b>	6
<b>3.5</b>	7
<b>3.6</b>	8
<b>4</b>	9
<b>5</b>	9
<b>5.1</b>	9
<b>5.2</b>	10
5.2.1	10
5.2.2	11
<b>5.3</b>	12
<b>5.4</b>	12
<b>6</b>	12
<b>6.1</b>	13
<b>6.2</b>	13
<b>6.3</b>	15
<b>6.4</b>	16
<b>7</b>	23
<b>8</b>	24
<b>9</b>	24
<b>10</b>	25
<b>10.1</b>	25
<b>10.2</b>	25
<b>10.3</b>	26
<b>10.4</b>	29

## 2 Abréviations

---

CVJR: Commission, Vérité Justice et Réconciliation

CMA: Coordination des Mouvements de l'Azawad

DME: Design Monitoring and Evaluation

FAMA: Forces Armées Maliennes

FDS: Forces de Défenses et de Sécurité

FGD: Focus Group Discussion

GATIA: Groupe Autodéfense Touareg Imghad et Alliés

GREFA: Groupe de Recherche d'Equipe de Formation Femme Action

IRC: International Rescue Committee

KII: Key Informant Interview

MINUSMA: Mission Multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali

ONG: Organisation Non Gouvernementale

OS: Objectif Spécifique

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

Search: Search For Common Ground

TDR: Termes De Références

TRIJEUD: Tribune Jeunes pour le Droit au Mali

VBG: Violences Basées sur le Genre

**Listes des tableaux et illustration**

<i>Figure 1: Répartition des personnes sondées par sexe et selon la tranche d'âge</i>	11
<b>Figure 2:</b> Niveau de confiance des communautés envers les acteurs de la chaîne pénale	16
<i>Figure 3: Répondants qui comprennent les mécanismes d'accès à la justice</i>	17
<i>Figure 4 : Tendances par ordre de préférence des justiciables sur les mécanismes alternatifs</i>	18
<b>Figure 5:</b> Perception des répondants sur la collaboration entre communautés et certains acteurs	19
<b>Figure 6:</b> Perception des communautés sur le fait que les acteurs de la chaîne pénale partagent les mêmes visions qu'eux	20
<i>Figure 7: Répondants sensibilisés sur les mécanismes et procédure d'accès à la justice</i>	20
<b>Figure 8:</b> Répondant qui affirme que l'accès à la justice s'est amélioré dans la commune de Ménaka	21
<i>Figure 9: Répondants touchés par les productions radiophoniques de Search</i>	22

## 3 Résumé exécutif

---

### 3.1 Contexte du projet

Cette évaluation finale a été réalisée dans le cadre du projet « Renforcer l'accès à la justice dans la commune urbaine de Ménaka » mise en œuvre par Search et son partenaire TRIJEUD. Ce projet qui a été exécuté pendant 12 mois est un financement du Ministère de l'Europe des Affaires étrangères. L'objectif principal de ce projet était de “ *Renforcer la confiance et la collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale, la société civile et les communautés pour le développement d'une vision commune de la justice et du processus de réconciliation dans la commune de Ménaka*”

### 3.2 Objectifs

Cette évaluation finale avait pour objectif d'évaluer la pertinence, les effets, la durabilité et de mesurer les changements attribuables au projet. Il s'agit spécifiquement de:

- ✓ Apprécier les effets et résultats produits par la mise en œuvre du projet;
- ✓ Apprécier l'atteinte des objectifs par rapport aux planifications;
- ✓ Mesurer et mettre à jour les indicateurs de performance;
- ✓ Tirer les leçons de la mise en œuvre du projet;
- ✓ Formuler des recommandations pour améliorer les futures actions dans le domaine d'accès à la justice.

### 3.3 Méthodologie

Cette étude a été réalisée en utilisant une approche mixte. Les approches utilisées sont d'une part qualitative qui a touché 70 personnes à travers 6 FGD (hommes, femmes et jeunes) et des entretiens individuels et d'autre part l'approche quantitative qui a touché 385 personnes vivant dans la commune urbaine de Ménaka. Néanmoins il faut préciser que des entretiens individuels ont été réalisés avec les leaders communautaires (jeunes, femmes et hommes), les leaders religieux, les autorités administratives et locales, les FDS, les groupes armés et les professionnels des médias.

Pour réaliser cette collecte des données dans la commune urbaine de Ménaka, douze (12) enquêteurs ont été recrutés et la supervision fut assurée par l'assistant et stagiaire DM&E Search du sous-bureau de Gao.

### 3.4 Limite de l'étude

Il était prévu de faire au moins un entretien avec le juge de Ménaka ou son greffier au cours de la collecte des données, malheureusement à cause de leur absence dans la localité aucun d'eux n'a pu participer à l'entretien comme prévu et cela reste une limite car leur perception n'a pas pu être recueillie sur l'accès à la justice dans la commune urbaine de Ménaka.

### 3.5 Résultats de l'étude

Les principaux résultats de cette évaluation finale sont :

**Pertinence :** les données collectées ont permis d'établir qu'il était une nécessité de mettre en œuvre ce projet dans la commune urbaine de Ménaka, car depuis 2012 le tribunal de Ménaka est fermé c'est-à-dire non fonctionnel. Cette fermeture du tribunal a entraîné au fil des ans une paralysie de l'intervention des autres acteurs de la chaîne pénale qui sont présents dans la localité. Il faut reconnaître que l'accès à la justice qui est un droit constitutionnel était en train de tomber en désuétude ; cependant l'arrivée de ce projet suscité l'espoir chez les populations. Cette intervention a permis de faire comprendre aux communautés la complémentarité entre les acteurs de la chaîne pénale. Il est également important de souligner que ce projet a permis de créer un cadre d'échange entre les acteurs de la chaîne pénale et les communautés.

**Les effets :** Il ressort clairement de l'analyse des données que la mise en œuvre des activités du projet a abouties à l'atteinte des objectifs. Il convient de signaler les effets escomptés ont été atteints car les communautés ont compris les rôles et les responsabilités de chaque acteur de la chaîne pénale, ils connaissent également les procédures d'accès à la justice et enfin la confiance est de nouveau rétablie entre communautés et acteur de la chaîne pénale.

Ces effets sont probants car les différentes activités ont entraîné des changements de perception, de comportement et attitude des uns envers les autres (communautés et acteurs de la chaîne pénale) ; la collaboration a aussi permis de créer la confiance qui avait disparue au fil du temps. Enfin les communautés ont vu accroître leurs connaissances en matière d'accès à la justice.

**Durabilité :** Les personnes touchées par cette évaluation sont déterminées à pérenniser les acquis de ce projet car pour elles ce projet a doté les communautés de connaissances nécessaires pour accéder à la justice. Ils entendent même faire des plaidoyers auprès des autorités compétentes pour le retour définitif du personnel de la justice dans la localité. Pour les communautés la présence TRIJEUD et des juristes communautaires sont des leviers sur lesquels elles vont s'appuyer pour être continuellement orientés sur les questions de droit.

Il ressort de la mise à jour des indicateurs les résultats suivants :

**Indicateur 0.1:** Globalement 81% de personnes interrogées qui affirment faire confiance aux acteurs de la chaîne pénale (fonctionnaires de justice, FDS, TRIJEUD/Cliniques juridiques, autorités administratives) de la commune urbaine de Ménaka;

**Indicateur 0.2 :** plus de la moitié des répondants soit 54% de personnes interrogées qui comprennent les mécanismes de justice;

**Indicateur 0.3:** de façon générale il y a 66% personnes interrogées qui affirment collaborer avec les acteurs de la chaîne pénale (fonctionnaires de justice, FDS, TRIJEUD/Cliniques juridiques, autorités administratives) sur les questions de justice et de sécurité;

**Indicateur 1.1 :** de façon globale il y a 77% de personnes interrogées qui affirment que leur vision de la justice a été exprimée et partagée avec les acteurs clés et les autorités;

**Indicateur 1.2 :** Plus de la moitié soit 65 % d'habitants de Ménaka qui affirment que les acteurs de la chaîne pénale de la commune urbaine de Ménaka partagent leur vision en matière de protection des populations, de sanctions des infractions et de règlement de litiges ou gestion des conflits;

**Indicateur 2.1 :** il y a environ 58%% de personnes interrogées qui affirment avoir été sensibilisés sur les mécanismes et procédures d'accès à la justice;

**Indicateur 2.2 :** globalement il y a 65 % de personnes interrogées qui affirment avoir un accès amélioré à la justice de la commune urbaine de Ménaka.

### 3.6 Recommandations

Pour l'état :

- ✓ Créer les conditions nécessaires pour le retour du juge;
- ✓ Réhabiliter le tribunal et la maison d'arrêt de Ménaka;
- ✓ Appuyer la mise en place d'un bureau d'assistance judiciaire au niveau du tribunal;

Pour Search et son partenaire de mise en œuvre :

- ✓ Continuer les diffusions des productions radiophoniques sur les radios partenaires;
- ✓ Impliquer les leaders (plus haut niveau) des groupes armés dans la sécurisation du tribunal et de son personnel;
- ✓ Créer un cadre de collaboration entre cadix et autorité judiciaire pour permettre aux justiciables d'avoir accès à la justice à tout moment;
- ✓ Organiser des sessions de formation à l'endroit des cadis sur leur domaine de compétence en matière de gestion des litiges;
- ✓ Renforcer davantage les connaissances des juristes communautaires à travers des sessions de formation.

## 4 Contexte du projet

La région de Ménaka connaît depuis 2012 une crise sécuritaire, caractérisée par l'insécurité, le manque de confiance en la justice. La difficulté pour l'état d'asseoir son autorité pour assurer les services sociaux de base, le maintien de l'ordre et de la justice, combinée à la présence à la présence durable des groupes armés qui tendent à se substituer aux forces armées et aux services administratifs, ont remis en question la légitimité des acteurs de la chaîne pénale.

Suite à la détérioration du contexte sécuritaire et de l'inaccessibilité des services sociaux de base, La France à travers le Ministère des Affaires Étrangères de l'Europe (MEAE) a financé le projet "Renforcer l'accès à la justice dans la commune urbaine de Ménaka", ce projet a été mis en œuvre par Search For Common Ground (Search) et son partenaire tribune des jeunes pour le Droit (TRIJEUD). Ce projet de 12 mois a été exécuté de mai 2020 à avril 2021, comme dans le proposal du projet il ciblait les communautés de la commune urbaine de Ménaka.

L'objectif du projet était de renforcer la confiance et la collaboration entre les populations et l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale pour le développement d'une vision commune de la justice et du processus de réconciliation dans la commune urbaine de Ménaka.

Ce projet a privilégié une approche de proximité qui rassemble les forces de sécurité intérieure (FSI), les autorités judiciaires, administratives et locales, les leaders communautaires (traditionnels et religieux), les radios communautaires et les communautés de Ménaka.

Ainsi, en juillet 2020 Search et son partenaire TRIJEUD ont réalisé une étude de base (Baseline) avant la mise en œuvre des activités du projet. Après une année de mise en œuvre du projet « Renforcer l'accès à la justice dans la commune urbaine de Ménaka » Search ambitionne de faire une évaluation finale dans une perspective de connaître le niveau actuel des indicateurs du projet et faire des propositions pour une nouvelle phase.

## 5 Méthodologie

### 5.1 Objectifs de l'évaluation

Avant le démarrage des activités de ce projet Search et son partenaire TRIJEUD avaient réalisé une étude de base pour établir la situation de référence du projet à partir de laquelle la progression sera suivie et son efficacité évaluée. La présente évaluation a pour but d'évaluer la pertinence, les effets, la durabilité et de mesurer les changements attribuables au projet. Il s'agit spécifiquement de:

- Apprécier les effets et résultats produits par la mise en œuvre du projet;
- Apprécier l'atteinte des objectifs par rapport aux planifications;
- Mesurer et mettre à jour les indicateurs de performance;

- Tirer les leçons de la mise en œuvre du projet;
- Formuler des recommandations pour améliorer les futures actions dans le domaine d'accès à la justice.

## 5.2 Méthodologie

Pour la réalisation de cette évaluation finale la méthodologie développée pour l'étude de base a été maintenue, c'est-à-dire une approche mixte. En plus de la revue documentaire, l'étude a utilisé une approche quantitative et qualitative. Cela a permis de faire une triangulation des données collectées et de mieux interpréter les tendances issues des données quantitatives.

### 5.2.1 L'approche qualitative

Cette approche est basée sur l'administration de guides d'entretien FGD (Focus Group Discussion annexe page 24 ) et KII (Entretien Individuel annexe page 24). Elle a permis de recueillir les points de vue des acteurs clés de la mise en œuvre du projet.

#### Les Focus Group Discussion (FGD)

Les FGD ciblaient les acteurs identifiés par groupe au démarrage des activités du projet. Deux FGD ont été tenu par groupe (jeune, femme et homme); chaque groupe de FGD était constitué de 8 participants. Les discussions étaient menées par des équipes constituées de quatre personnes dont un facilitateur et trois preneurs de note. Ces FGD avaient pour objectif de susciter une grande discussion entre les participants autour des critères de cette évaluation et permettre de capter le maximum d'informations. La mixité des équipes de collecte a permis de prendre en compte les différentes linguistiques lors de la traduction et la conduite des entretiens. Les personnes touchées par ces FGD sont tous de la communauté.

#### Key Informant Interviews (KII) ou entretiens individuels

Les KII (entretiens individuels) ont permis d'approfondir les questions de recherche auprès de certains acteurs clés ayant un rôle à jouer en matière d'accès à la justice.

Tableau 1: Répartition des participants touchés par la collecte de données qualitatives selon le sexe

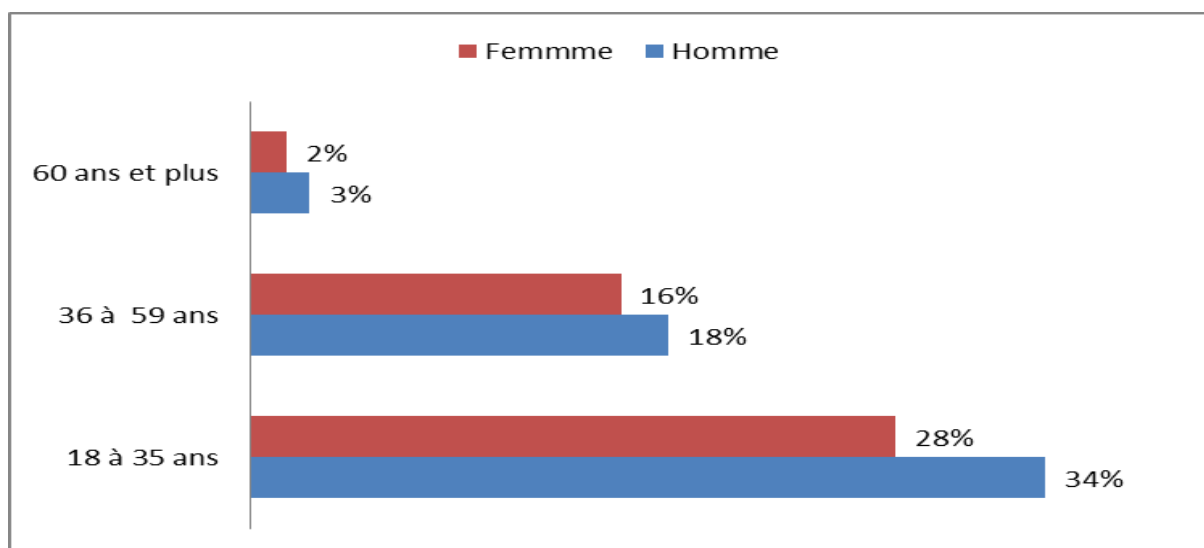
Approche qualitatives	Type d'acteurs interviewés	Homme	Femme	TOTAL
KII	Police	1	0	22
	Gendarme	1	0	
	Leaders communautaires	5	0	
	leaders femmes	0	3	
	jeunesse	2	0	
	leader religieux	1	0	
	Professionnel média	2	0	

	Force de Sécurité intérieure (FSI)	2	0	
	Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA)	2	0	
	Autorité/administrative et locale	2	0	
	Leader déplacé	1	0	
<b>FGD</b>	Jeune	12	4	48
	Femme	0	16	
	Homme	15	1	
<b>TOTAL</b>		46	24	70

### 5.2.2 L'approche quantitative et le sondage

L'approche quantitative dans le cadre de cette étude avait pour but de mesurer le niveau des indicateurs du projet. L'échantillon<sup>1</sup> de personne à enquêter a permis de collecter les données auprès de 385 personnes de façon aléatoire au sein des différentes communautés vivant dans la commune urbaine de Ménaka.

Les femmes représentent 45 % de l'échantillon enquêté, ce qui montre une amélioration de leur participation à cette étude par rapport à la Baseline.



<sup>1</sup> Formule de calcul de l'échantillon

$$n = \frac{(Z)^2 P (1-P)}{\epsilon^2} \times (1 + r)$$

n = taille de l'échantillon de la population infinie, en nombre d'éléments à échantillonner,

z = z-intervalle de confiance (95% de confiance soit 1.96),

p = proportion de la population qui présente la caractéristique recherchée 80 %,

1-p = proportion de la population qui ne présente pas la caractéristique recherchée (1-P soit 20%),

r = taux de non-répondants (0%),

ε = marge d'erreur (4%soit 0.04),

Alors  $n = (1.96)^2 \times (0.80 \times 0.20) \times 10.042 = 385$

Figure 1: Répartition des personnes interrogées par sexe et selon la tranche d'âge

Plus de la moitié des personnes interrogées sont des jeunes de 18 à 35 ans car ils représentent 62%, suivies des personnes âgées de 36 à 59 ans avec 34 % et enfin les plus de 60 ans représentent 4%.

### 5.3 Equipe d'évaluation

Pour mener à bien cette évaluation, douze (12) enquêteurs issus de la commune urbaine de Ménaka ont été recrutés et formés pendant trois jours sur les différents outils de collecte dans une salle de formation du gouvernorat. Cette formation a donné l'occasion aux enquêteurs de se familiariser avec les outils de collecte, elle a aussi créé un cadre de partage d'expérience entre superviseurs et enquêteurs sur la manière de faire des entretiens avec les bénéficiaires. A la fin de la formation sous la supervision de l'équipe DM&E du sous bureau de Gao les enquêteurs ont collecté les informations auprès de 459 personnes vivant dans la commune urbaine de Ménaka. Les différents outils de collecte avaient été paramétrés sur Kobo collecte ce qui rend la collecte encore plus facile avec des Smartphones. Une fois les données synchronisées au serveur Kobo, c'est l'assistant DM&E en charge du projet qui a procédé à l'analyse et la rédaction du rapport de cette évaluation finale.

### 5.4 Les limites de l'évaluation

Le tribunal de grande instance de Ménaka est toujours fermé car le personnel est absent de la localité, absence qui a entravé le respect de la méthodologie décrite dans les TDR (Termes de Référence) car il était prévu de faire un entretien individuel avec le juge ou son greffier. La réalisation de cet entretien aurait permis de faire ressortir la valeur ajoutée du projet au niveau du tribunal tant dans son fonctionnement que sur la fluidité des affaires courantes qui lui sont adressées.

## 6 Principaux résultats de l'évaluation

L'apurement des différentes bases de données issues de la collecte a été réalisé par Open Refine<sup>2</sup>. Les données ont été analysées à l'aide de tableaux croisés dynamiques (excel). Par rapport à l'analyse qualitative, les thèmes ont été catégorisés et codifiés de façon rationnelle. Les données collectées des différents entretiens (individuels et de groupe) ont fait l'objet d'une analyse de contenu pour dégager les principales tendances et idées. L'analyse globale s'est faite sur la base des constats obtenus après triangulation des informations recueillies

Les résultats de l'analyse des données dans le cadre de cette évaluation finale sont présentés en quatre points majeurs à savoir :

Les performances du projet par rapport aux critères d'évaluation;

Le niveau des indicateurs mis à jour;

---

<sup>2</sup> Open Refine : est un logiciel de nettoyage et de mise en forme de données.

Les difficultés survenues lors de l'implémentation du projet,

Conclusion et recommandations.

## Les performances du projet par rapport aux critères d'évaluations

Pour réaliser cette étude trois critères avaient été retenus il s'agit de : la pertinence, les effets et la viabilité/durabilité.

### 6.1 La pertinence

L'accès à la justice est un droit fondamental que la constitution du Mali confère à toutes les Maliennes et à tous les Maliens sans équivoque, ce droit qui est fondamental n'est pas accessible sur toute l'étendue du territoire national pour des raisons sécuritaires, d'éloignement, manque pour faire les démarches et enfin de le manque d'information fiable sur l'accès à la justice. La justice est un ensemble d'institutions (police, gendarmerie, tribunaux, prison) qui imposent le règne de la loi<sup>3</sup>. Ces institutions censées rendre la justice sont interdépendantes et ne sont pas toutes opérationnelles dans la localité de Ménaka. Cette absence trouve sa justification du fait de la volatilité de la situation sécuritaire. Les entretiens individuels et les Focus Groupe Discussion réalisés ont permis de mettre en évidence la pertinence du projet. Il ressort des données collectées que la mise en œuvre de ce projet a été d'une pertinence capitale pour les communautés car le contexte dans lequel ce projet a été mis en œuvre était assez complexe. Les acteurs de la chaîne pénale (la police, la gendarmerie et le tribunal) n'avaient pas une bonne image auprès des communautés pour diverses raisons. Les activités de ce projet ont permis d'éclairer les communautés sur les rôles et les responsabilités de chaque acteur de la chaîne pénale pour preuve un répondant dira « *les activités réalisées par ce projet ont créé un climat de confiance entre les acteurs de la chaîne pénale et la communauté à savoir le rôle de chaque acteur, et également servi un moyen d'orientation sur les procédures judiciaire* »<sup>4</sup>. Il apparaît clairement de l'analyse des données que le retour de la justice demeure une priorité des communautés car l'impunité a pris le dessus dans la ville de Ménaka. Selon les communautés l'espoir du retour effectif de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale est permis. Ce projet a également permis de réunir toutes les sensibilités vivant à Ménaka autour du thème accès à la justice, ce qui démontre toute son importance aux yeux des communautés.

### 6.2 Les effets

Il s'agit de l'appréciation de tous les effets, du projet sur son environnement, effets aussi bien positifs que négatifs, prévus ou imprévus, sur le renforcement de la confiance et de collaboration entre communauté et acteurs de la chaîne pénale. En ce sens, c'est l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet.

---

<sup>3</sup> Loi : C'est l'ensemble des règles régissant la vie en société.

<sup>4</sup> Sondage : propos d'une femme

### Changement au niveau des perceptions, des comportements et attitudes

Des sociétés saines reposent sur la confiance à la fois la confiance entre les personnes et la confiance dans les institutions, y compris les acteurs de la chaîne pénale.

Les données recueillies au cours de cette évaluation finale permettent de dire que les regards des uns ont changé sur les autres et cela de façon assez significative. Ce changement de perception est le fruit des activités du projet, à titre d'exemple les ateliers consultatifs ; les TEP et les productions radiophoniques. Il faut le dire les ateliers consultatifs ont permis aux communautés et acteurs de la chaîne pénale d'avoir un cadre pour discuter de l'accès proprement dit à la justice dans la commune de Ménaka et ensemble proposer des solutions pour faciliter cet accès à la justice. Ces ateliers ont aussi permis aux communautés de connaître et comprendre les difficultés auxquelles les acteurs de la chaîne pénale sont confrontés, ce qui a réellement favorisé un changement de comportement et d'attitude à l'endroit des acteurs de la chaîne pénale. Les TEP qui sont des activités de masse ont permis de toucher le maximum de personnes avec les messages de sensibilisation sur l'accès et à la justice et les procédures. S'agissant des productions radiophoniques elles ont permis aux communautés d'avoir une bonne perception des acteurs de la chaîne pénale ; à titre d'exemple la plupart des membres de la communauté affirmaient que les acteurs de la chaîne pénale sont des corrompus parce qu'il est très fréquent que les communautés conduisent des voleurs à la police ou à la gendarmerie, malheureusement ces voleurs sont relâchés car elles (police et gendarmerie) ne peuvent les garder au-delà du délai légal de garde à vue. Seul le tribunal a le pouvoir de placer sous mandat dépôt les prévenus. Les activités réalisées dans le cadre de ce projet ont apporté des éclaircissements appropriés sur les rôles et responsabilité de chaque acteur de la chaîne pénale, cet état de fait a conduit à un changement de comportement et d'attitude de la part des communautés. Les communautés elles-mêmes ont reconnu à travers les entretiens que la mauvaise perception était fondée sur des suspicions et le manque d'information. Par ailleurs, on peut dire que les activités de ce projet ont favorisé un véritable changement de mentalité car une grande partie des personnes touchées par cette étude pensaient que la justice est seulement dédiée aux riches; l'implémentation des activités du projet a permis de déconstruire cette idée.

### Changement au niveau des communautés en matière collaboration/confiance

Avant le démarrage des activités du projet les communautés avaient réellement du mal à collaborer avec les acteurs de la chaîne pénale du fait des préjugés qu'ils avaient sur eux. A la fin de cette évaluation il apparaît de l'analyse des données que la collaboration marche très bien entre les acteurs de la chaîne pénale et les communautés car la mise en œuvre de ce projet a permis aux communautés d'être suffisamment orientées sur les rôles et responsabilités de chaque acteur de la chaîne pénale. La stratégie de mise en œuvre du projet a permis de réunir l'ensemble des acteurs autour de cet idéal qui est la justice. Cette réunion des acteurs a abouti à l'instauration d'un climat de confiance entre ces acteurs ce qui a favorisé la collaboration communauté et acteurs de la chaîne pénale.

Les communautés ont affirmé « **la justice est un besoin que nous communautés avaient peur d'exprimer, et on ne faisait pas confiance aux acteurs de la chaîne pénale ; ce projet nous a donné l'occasion de réclamer ce droit fondamental qui est la justice et mieux encore de collaborer avec les acteurs de la chaîne pénale pour des questions d'accès à la justice** »<sup>5</sup>.

Il ressort également des entretiens individuels que les produits du projet ont renforcé la confiance et la collaboration entre les populations et l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale à titre d'exemple un répondant a dit « **Les produits du projet ont renforcé la confiance et la collaboration entre les populations et l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale pour un développement d'une vision commune de la justice et du processus de réconciliation à travers la cohérence des résultats** »<sup>6</sup>.

### Changement au niveau des acteurs de la chaîne pénale en matière collaboration

L'engouement suscité autour du projet, l'instauration d'un cadre d'échange entre acteur de la chaîne pénale et communautés, l'acquisition des connaissances par les communautés sur les rôles et responsabilités des acteurs de la chaîne pénale sont entre autre des facteurs qui ont favorisé la collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale et les communautés pour confirmer cette théorie un répondant dira « **Je remercie les initiateurs et les acteurs de mise en œuvre de ce projet car ce projet a permis de briser les barrières entre nous et les communautés, cependant il faut toujours continuer avec la sensibilisation des communautés.** »<sup>7</sup>.

## 6.3 Durabilité

Les données issues de cette évaluation finale permettent de dire sans ambiguïté que les communautés se sont appropriées du projet et que des pratiques ont été mises en place par le projet qui sont susceptibles de perdurer dans la localité en matière d'accès à la justice.

Les résultats de l'étude de base réalisée en début de projet démontrent clairement que 88% de l'échantillon enquêté préférerait le recours aux cadis que la justice formelle. En effet la mise en œuvre de ce projet a réconforté les communautés dans leur théorie car il est ressorti des ateliers consultatifs sur le système judiciaire que les deux formes de justice peuvent travailler ensemble pour servir les justiciables dans le respect strict de la loi. *Cependant le domaine d'intervention des cadis pour rendre la justice est seulement civil, ils ne sont pas habilités à statuer sur les affaires pénales.* Cette possibilité de rendre la justice par les cadis se manifeste par une homologation<sup>8</sup> que le juge accorde aux cadis.

Dès l'identification des parties prenantes les communautés se sont appropriés de ce projet car il ressort des différents entretiens que la justice est un besoin social

---

<sup>5</sup> FGD : homme

<sup>6</sup> KII : professionnel de média,

<sup>7</sup> KII : acteur de la chaîne pénale.

<sup>8</sup> Homologation :

nécessaire au développement d'une localité. Selon les personnes touchées par cette évaluation les bénéficiaires identifiés pour être des acteurs de mise œuvre (hommes, femmes, femmes, autorités et membres des forces de sécurité intérieur) étaient les personnes les mieux indiquées du fait qu'en plus d'être des leaders, ils sont même souvent sollicité pour intervenir dans la gestion des litiges au sein des communautés. Lors d'une discussion de groupe les répondants ont affirmé « ***Nous nous sommes appropriés de ce projet car nous savons maintenant que les deux formes de justice peuvent cohabiter ensemble, donc notre effort sera de faire en sorte que même si le juge est absent qu'il autorise certains cadis à rendre justice pour pallier à l'absence de justice*** »<sup>9</sup>.

Cependant un véritable obstacle pèse sur la durabilité, cet obstacle n'est autre que la présence des groupes armés car la cause principale de l'absence du juge est l'insécurité. Selon les acteurs de la chaîne pénale pour le retour définitif de la justice il faut procéder à un désarmement des groupes armés ; à propos un participant à un entretien individuel dira « ***Pour rendre opérationnel la justice à Ménaka il faut procéder au désarmement des groupes présents***»<sup>10</sup>

Malgré que le tribunal reste non fonctionnel, pendant la durée du projet le juge a effectué deux fois le déplacement sur Ménaka, ce qui fut réellement apprécié par la communauté car selon eux (les communautés) les aller et retour du juge sont de bon présage pour retour de l'administration judiciaire dans la localité.

## 6.4 Indicateurs du Projet

Dans le cadre logique de ce projet il y a sept indicateurs avec des cibles prédéfinis que le projet ambitionnait d'atteindre, comme énoncé dans ce rapport au mois de juillet 2020 une étude de base avait été réalisée et à la suite des résultats de cette étude de base les cibles certains indicateurs ont été revus à la hausse car déjà à la Baseline la cible à atteindre était dépassée. Cette évaluation finale a donné l'occasion de mesurer à nouveau les mêmes indicateurs après l'implémentation des activités projet.

***Indicateur 0.1 : % de personnes interrogées qui affirment faire confiance aux acteurs de la chaîne pénale (fonctionnaires de justice, FDS, TRIJEUD/Cliniques juridiques, autorités administratives) de la commune urbaine de Ménaka***

Le constat majeur à l'évaluation finale démontre que le niveau de confiance des communautés envers les acteurs de la chaîne pénale et les autorités administratives de la localité a connu une amélioration significative de façon spécifique ainsi que générale.

---

<sup>9</sup> FGD : Homme

<sup>10</sup> KII : acteur de la chaîne pénale

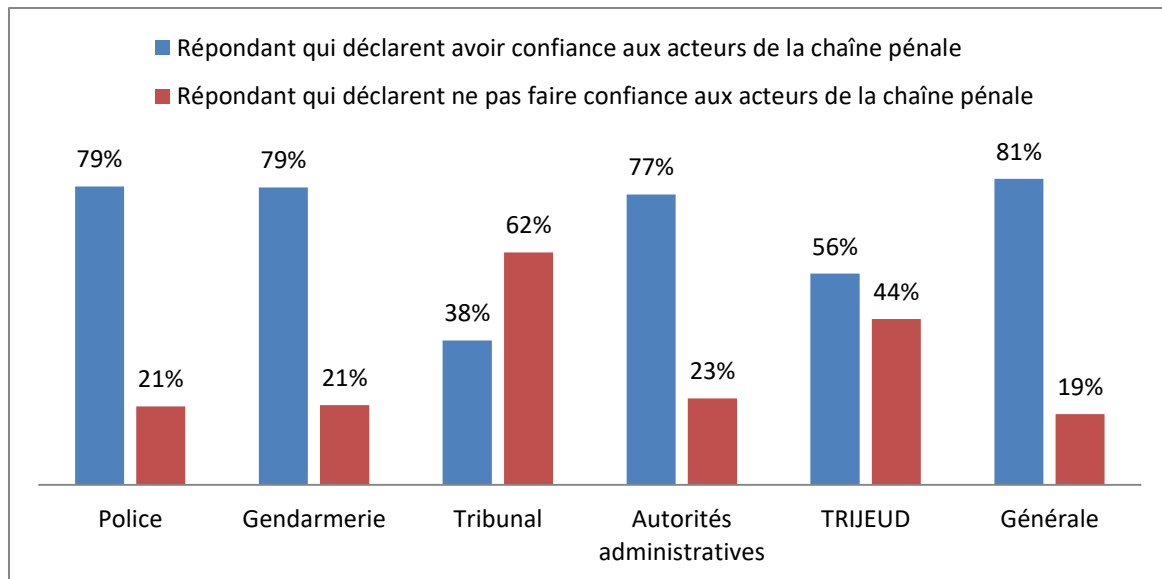


Figure 2: Niveau de confiance des communautés envers les acteurs de la chaîne pénale

De façon globale 81% des répondants déclarent faire confiance aux différents acteurs, l'expression de cette marque de confiance se traduit par la compréhension des rôles et responsabilités de chaque acteur par les communautés. A cet effet un répondant dira « *dans mon analyse je pensais que la justice était corrompue car les affaires transmises à la police et gendarmerie n'aboutissent presque jamais à une condamnation, maintenant à travers les différentes activités de sensibilisation j'ai compris les procédures d'accès à la justice et je connais les rôles et responsabilités de chaque acteur* ».

**Indicateur 0.2 : % de personnes interrogées qui comprennent les mécanismes de justice**

Cet indicateur a été mesuré en testant les connaissances des répondants sur les mécanismes d'accès à la justice ; plus de la moitié des répondants soit 54% comprennent bien ces mécanismes. A titre illustratif ce répondant affirme « *En dehors du tribunal les autres structures de la chaîne pénale fonctionnent normalement* ».

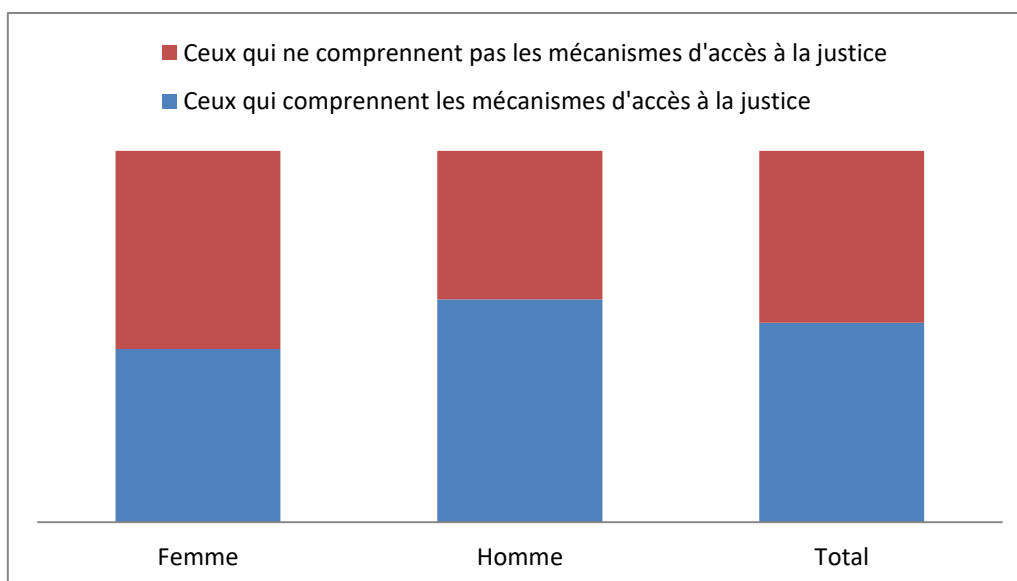


Figure 3: Répondants qui comprennent les mécanismes d'accès à la justice

A l'exception du tribunal de grande instance qui fonctionne de façon partielle c'est-à-dire à travers l'intermédiaire d'une personne qui vend les imprimés de casier judiciaire, de certificat de nationalité et de jugement supplétif signés et cachetés par le juge ; toutes les autres structures fonctionnent normalement il s'agit de la police, la gendarmerie et la mairie. Cependant les différentes activités de sensibilisation du projet ont permis de faire comprendre aux communautés l'interaction entre les structures formelles de la chaîne pénale. Il y également des mécanismes alternatifs de gestion des litiges qui sont couramment utilisés par les populations pour les questions de justice. Ces mécanismes sont : action individuelle (recherche de terrain d'entente), recours aux autorités légitimes (chef traditionnel), recours aux cadis et enfin les mouvements armés. Sur 385 personnes enquêtées seulement 48 personnes préfèrent adresser leurs litiges aux groupes armés. Bien que les groupes armés soient les moins sollicités pour la gestion des litiges, il faut reconnaître qu'ils sont les plus craints parmi les mécanismes alternatifs. Un participant l'entretien dira ceci « *la réussite de ce projet est en grande partie dû à l'opération Ménaka sans arme car depuis le lancement de cette opération les communautés n'avaient plus peur d'exprimer leurs besoins de justice<sup>11</sup>* ».

Le rapport entre le projet et l'opération Ménaka sans arme est dû au fait qu'avec cette opération les communautés se sont senties en sécurité et peuvent librement s'exprimer sans peur de représailles car tous les bandits ont été désarmés. Il ressort dans le rapport de l'étude de base qu'à Ménaka chacun connaît son agresseur, cependant personne ne tente quoi que ce soit par peur de perdre la vie.

<sup>11</sup> KII : Autorité locale

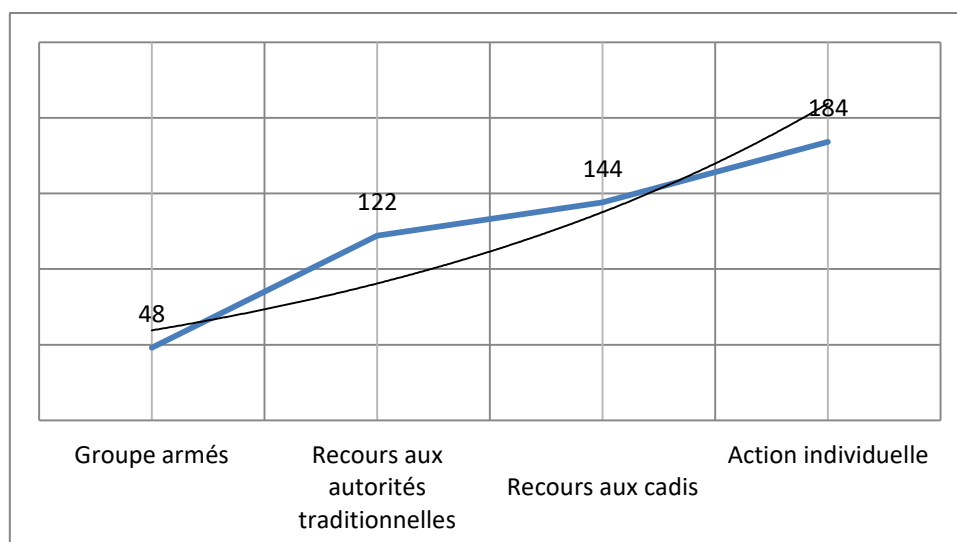


Figure 4 : Tendence par ordre de préférence des justiciables sur les mécanismes alternatifs

Ce sondage a permis de connaître l'ordre de préférence des populations entre les mécanismes alternatifs comme l'indique la tendance dans le graphique ci-dessus. Le rapport<sup>12</sup> de l'étude de base réalisée au début de ce projet en juillet 2020 donne les précisions sur les rôles de chaque acteur dans la gestion des litiges au sein de la commune urbaine de Ménaka.

**Indicateur 0.3: % personnes interrogées qui affirment collaborer avec les acteurs de la chaîne pénale (fonctionnaires de justice, FDS, TRIJEUD/Cliniques juridiques, autorités administratives) sur les questions de justice et de sécurité**

Ce projet qui a été mise en œuvre pendant douze mois avait pour objectif principal « Renforcer la confiance et la collaboration entre les populations et l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale pour le développement d'une vision commune de la justice et du processus de réconciliation » il ressort des différentes analyses que le niveau de collaboration entre différents acteur et les communautés est appréciable de façon générale car 66% des personnes enquêtées l'estiment bonne ce qui est une bonne chose car au démarrage des activités du projet cette collaboration existait uniquement entre les communautés et les autorités administratives, autrement dit il n'y avait aucune collaboration entre communautés et acteurs de la chaîne pénale. Il ressort de la triangulation des données que cette amélioration de la collaboration entre les parties est due aux différentes activités mis en œuvre par le projet : ateliers consultatifs, les tribunes d'expression populaire (TEP) et les productions radiophoniques. Pour confirmer cette théorie une participante au KII dira « Malgré l'insécurité qui empêche le juge d'être présent les activités du projet ont permis de renforcer la collaboration entre les communautés et les acteurs de la chaîne pénale présente dans la commune » et allant dans le même sens un participant au sondage dira « La collaboration avec les acteurs de la chaîne pénale /autorités administratives sur les questions de justice et sécurité est bonne

<sup>12</sup>

car les sensibilisations menées par le projet ont permis de connaître le rôle de chaque acteur et aussi la nécessité de collaboration pour un accès à la justice »

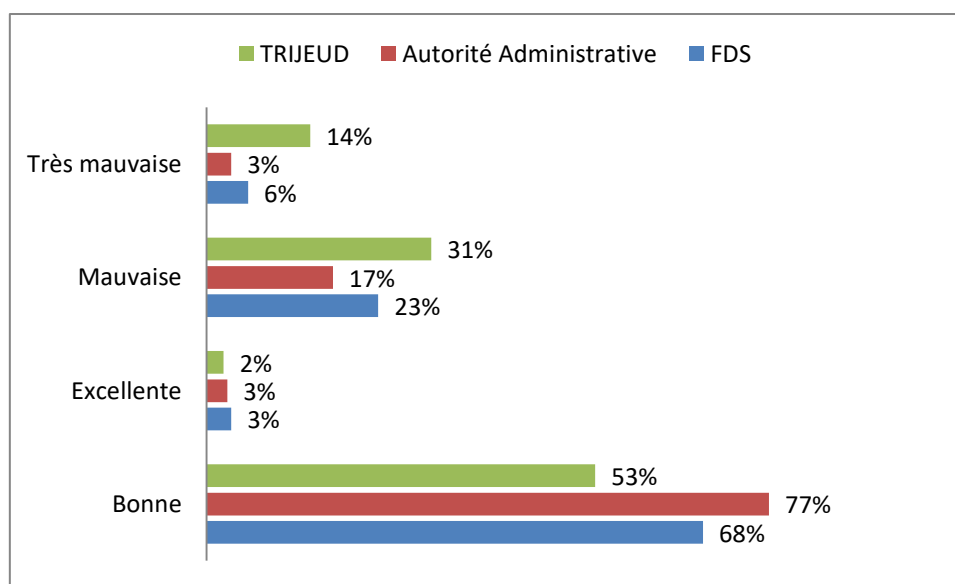


Figure 5: Perception des répondants sur la collaboration entre communautés et certains acteurs

Cependant il y a des efforts à fournir pour pérenniser les acquis en matière de collaboration et surtout d'élargir les cadres de collaboration où la communauté dans son ensemble se sentira concerné par la collaboration entre communauté et acteurs de la chaîne pénale car 8% des participants à ce sondage la déclarent très mauvaise cette collaboration contre 26% mauvaise. Parmi ceux qui déclarent mauvaise la collaboration un dira « on ne peut pas parler de bonne collaboration entre communauté car nous assistons à un désintéressement de part des acteurs de la chaîne pénale, des autorités administratives vis-à-vis des communautés»; un autre répondant abordant dans la même logique d'idée dira « la collaboration entre communauté et acteurs de la chaîne pénale est très mauvaise car les affaires portées devant ces derniers ne connaissent jamais une suite favorable, chose qui prouve que la chaîne pénale ne sert à rien dans la commune de Ménaka »

**Indicateur 1.1 : % de personnes interrogées qui affirment que leur vision de la justice a été exprimée et partagée avec les acteurs clés et les autorités**

Le sondage réalisé a permis de savoir que 77% des personnes enquêtées affirment que leur vision de la justice a été exprimée et partagée avec les acteurs clés et autorités. Pour les bénéficiaires de ce projet les ateliers consultatifs sur le système judiciaire ont donné l'occasion d'exprimer clairement leurs visions et ces ateliers ont également permis aux communautés de connaître les difficultés auxquelles les acteurs de la chaîne pénale font face.

**Indicateur 1.2 : % d'habitants de Ménaka qui affirment que les acteurs de la chaîne pénale de la commune urbaine de Ménaka partagent leur vision en matière**

## de protection des populations, de sanctions des infractions et de règlement de litiges ou gestion des conflits

Plus de la moitié des personnes enquêtées soit 65% affirment que les acteurs de la chaîne pénale partagent les mêmes visions que les communautés en matière de protection des populations, de sanction des infractions et de règlement des litiges ou gestion des conflits.

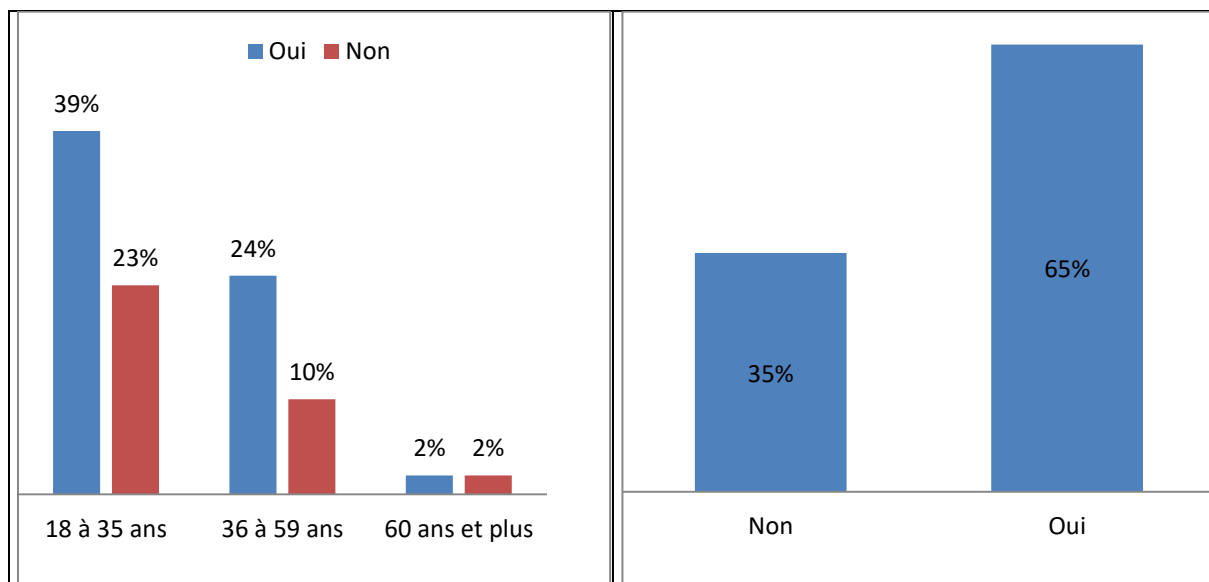


Figure 6: Perception des communautés sur le fait que les acteurs de la chaîne pénale partagent les mêmes visions qu'eux

Il est évident que malgré l'existence d'une vision commune et partagée par l'ensemble des acteurs l'accès à la justice restent menacé par l'existence d'un acteur (mouvement armés) très puissant.

### **Indicateur 2.1 : % de personnes interrogées qui affirment avoir été sensibilisés sur les mécanismes et procédures d'accès à la justice**

Sur l'ensemble des personnes enquêtées 58% ont répondu avoir été sensibilisés sur les mécanismes d'accès à la justice. Les différentes productions radiophoniques (spots, et table ronde) ; les activités de masses tribune d'expression populaire ont permis de porter à la connaissance des communautés les procédures d'accès à la justice.

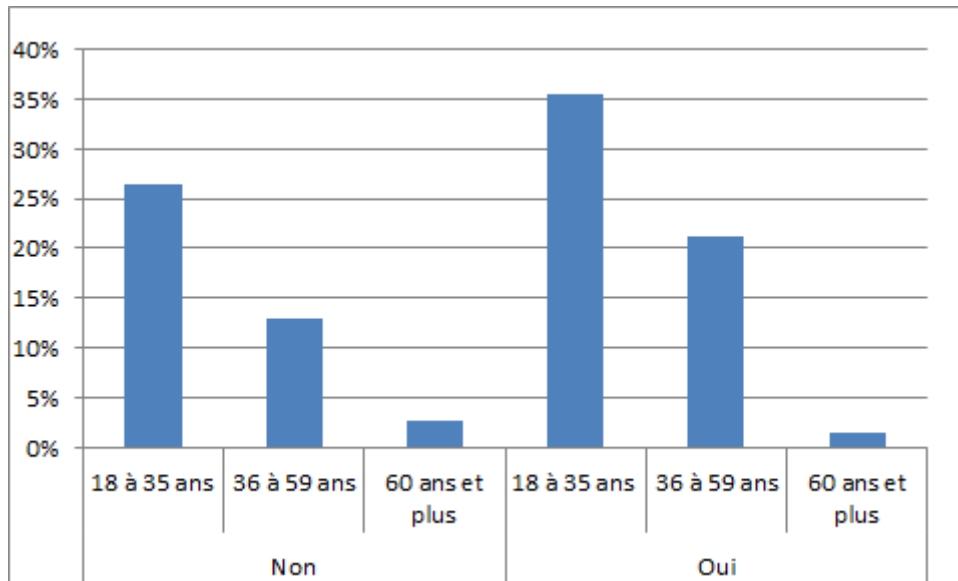


Figure 7: Répondants sensibilisés sur les mécanismes et procédure d'accès à la justice

Selon plus de 90% les participants à cette étude les sensibilisations sur les mécanismes et procédures d'accès à la justice sont à l'actif de Search et son partenaire de mise en œuvre TRIJEUD. En plus de la sensibilisation sur les mécanismes d'accès TRIJEUD à même porter assistance à certains membres de la communauté pour des démarches administratives au niveau du commissariat de police de Ménaka (renouvellement de carte d'identité nationale, appuis conseils pour des besoins de justice).

**Indicateur 2.2 : % de personnes interrogées qui affirment avoir un accès amélioré à la justice de la commune urbaine de Ménaka**

En dépit de l'absence du juge, l'accès à la justice selon les justiciables s'est beaucoup amélioré car aujourd'hui les obstacles tels que les préjugés sur les acteurs de la chaîne pénale et les méconnaissances des procédures d'accès à la justice ont été dissipés par les vraies informations.

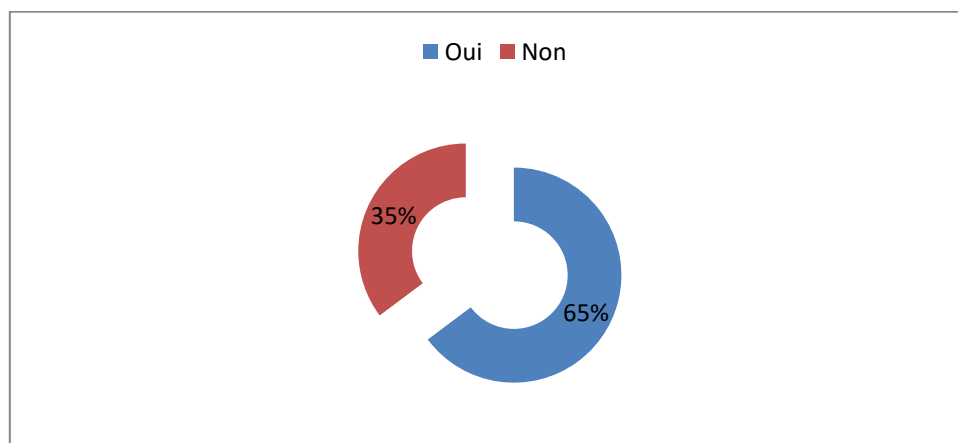


Figure 8: Répondant qui affirme que l'accès à la justice s'est amélioré dans la commune de Ménaka

A la lumière des informations collectées 65% des répondants déclarent que l'accès à la justice s'est amélioré ; actuellement dans la commune urbaine de Ménaka pour tous besoins sollicitent les communautés les acteurs de la chaîne pénale qui sont présents à savoir la police et la gendarmerie alors que avant la mise en œuvre des activités de ce projet le manque de confiance empêchait les communautés à solliciter leurs services, un participant à cette étude dira *« en dépit de l'absence du juge sur place, la police et gendarmerie ne cessent de fonctionner. Elles continuent de procéder aux arrestations et à recueillir les plaintes des victimes<sup>13</sup> »*

## 7 Média et communication

La notoriété de Search réside dans sa stratégie de communication, lors de la mise œuvre des activités de ce projet les médias ont joué un rôle assez important ce qui a facilité l'appropriation du projet par les communautés. Les radios partenaires à savoir la radio rurale et Adar qui avaient la responsabilité de diffuser les différentes productions (table ronde et spot) sont les radios les plus écoutées de la localité. Selon 71% des répondants les spots<sup>14</sup> produits leurs ont permis d'accroître leurs connaissances sur les procédures d'accès à la justice et sur les rôles des différents acteurs de la chaîne pénale. Un répondant au sondage a dit *« Grâce aux différentes productions de Search je sais maintenant que la carte d'identité nationale coûte 1 000F CFA et je n'ai pas besoin de me déplacer pour faire certaines pièces administratives ailleurs parce que je peux les faire sur place »* un autre participant dira *« écouter les différentes productions à la radio m'a permis de surmonter la peur que j'avais, auparavant j'avais vraiment peur de m'adresser aux acteurs de la chaîne pénale, maintenant avec les interventions que j'ai entendu à la radio je sais maintenant comment faire pour accéder aux service des acteurs de la chaîne pénale »*.

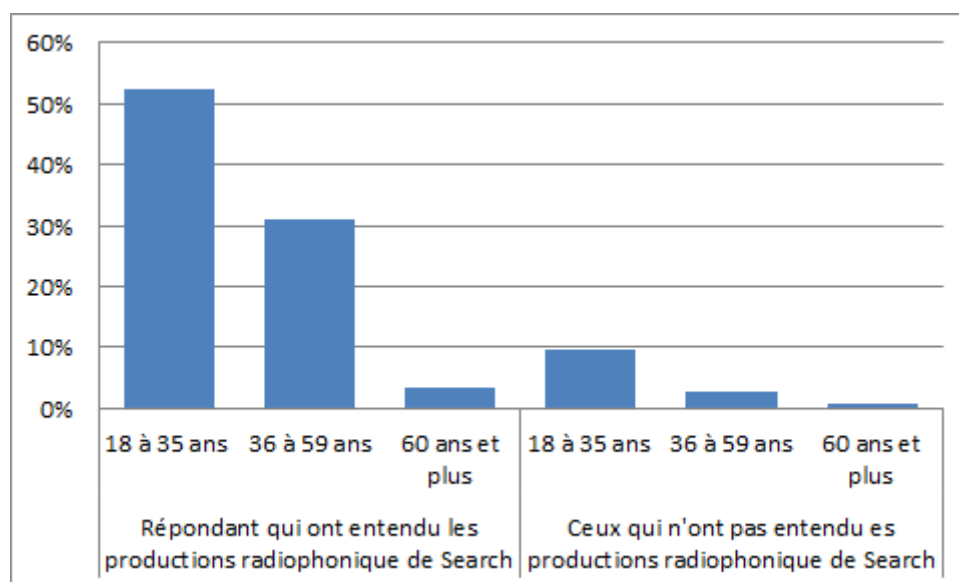


Figure 9: Répondants touchés par les productions radiophoniques de Search

<sup>13</sup> KII : Autorité administrative,

<sup>14</sup> Spot : court message de sensibilisation

A l'analyse des données il ressort que 87% des répondants ont entendu sur les radios partenaires de Search les productions radiophoniques, ce pourcentage assez éloquent démontre la valeur ajoutée des radios partenaires dans stratégie de mise des activités initiées par Search.

## 8 Recommandations

Au regard de tout ce qui a été cité comme avancée en matière d'accès à la justice des populations de Ménaka, il est à noter que des efforts sont encore à fournir. Ainsi les recommandations suivantes adressées à l'état et ses partenaires aideront à améliorer :

### Pour l'état :

- ✓ Créer les conditions nécessaires pour le retour du juge qui a effectué deux déplacements sur Ménaka mais n'a jamais voulu rester en permanence parce qu'il craint pour sa sécurité;
- ✓ Réhabiliter le tribunal et la maison d'arrêt de Ménaka qui est dans un état dégradation;
- ✓ Appuyer la mise en place d'un bureau d'assistance judiciaire au niveau du tribunal;

### Pour Search et son partenaire de mise en œuvre :

- ✓ Continuer les diffusions des productions radiophoniques sur les radios partenaires;
- ✓ Impliquer les leaders (plus haut niveau) des groupes armés dans la sécurisation du tribunal et de son personnel;
- ✓ Créer un cadre de collaboration entre cadix et autorité judiciaire pour permettre aux justiciables d'avoir accès à la justice à tout moment;
- ✓ Organiser des sessions de formation à l'endroit des cadis sur leur domaine de compétence en matière de gestion des litiges;
- ✓ Renforcer davantage les connaissances des juristes communautaires à travers des sessions de formation.

## 9 Conclusion

De façon générale, il est évident que ce projet a pu mobiliser toutes les communautés et sensibilités vivant dans la commune urbaine de Ménaka ce qui a largement contribué à la réussite de sa mise en œuvre. Cependant les connaissances acquises par les communautés permettent de dire que la perception des uns des autres a changé sur les acteurs de la chaîne pénale. Nonobstant l'absence la fermeture du tribunal les efforts consentis par les partenaires et les communautés présages un accès durable à la justice dans la commune urbaine de Ménaka.

## 10 ANNEXE

### 10.1 Liste des indicateurs mis à jour

Logique d'intervention	Indicateurs	Cibles	Baseline	Evaluation finale
Objectif principal	<u>Indicateur 0.1</u> : % de personnes interrogées qui affirment faire confiance aux acteurs de la chaîne pénale (fonctionnaires de justice, FDS, TRIJEUD/Cliniques juridiques, autorités administratives) de la commune urbaine de Ménaka	55%		81%
	<u>Indicateur 0.2</u> : % de personnes interrogées qui comprennent les mécanismes de justice	55%	52%	54%
	<u>Indicateur 0.3</u> : % personnes interrogées qui affirment collaborer avec les acteurs de la chaîne pénale (fonctionnaires de justice, FDS, TRIJEUD/Cliniques juridiques, autorités administratives) sur les questions de justice et de sécurité	55%	74%	66%
Objectif spécifique 1	<u>Indicateur 1.1</u> : % de personnes interrogées qui affirment que leur vision de la justice a été exprimée et partagée avec les acteurs clés et les autorités	55%	13%	77%
	<u>Indicateur 1.2</u> : % d'habitants de Ménaka qui affirment que les acteurs de la chaîne pénale de la commune urbaine de Ménaka partagent leur vision en matière de protection des populations, de sanctions des infractions et de règlement de litiges ou gestion des conflits	55%	16%	65%
Objectif spécifique 2	<u>Indicateur 2.1</u> : % de personnes interrogées qui affirment avoir été sensibilisés sur les mécanismes et procédures d'accès à la justice	55%	10%	58%
	<u>Indicateur 2.2</u> : % de personnes interrogées qui affirment avoir un accès amélioré à la justice de la commune urbaine de Ménaka	55%	10%	65%
	% du niveau d'augmentation des connaissances des participants aux formations (transformation de conflits et mécanismes d'accès à la justice	-	20%	120%

### 10.2 Etat de réalisation des activités

ACTIVITÉS	# PRÉVU	# RÉALISÉS	POURCENTAGE
A.1.1.1 : Cartographie des acteurs	100	100	100%
A.1.1.2 : Étude de base sur la justice	1	1	100%
A.1.1.3 : Ateliers de lancement	2	2	100%
A.1.2.1 : Ateliers consultatifs sur le système judiciaire	7	7	100%
A.1.2.2 Tribunes d'Expression Populaire (TEP)	14	14	100%

A.2.1.1 : Formations à la transformation des conflits et sur les mécanismes d'accès à la justice.	5	5	100%
A.1.2.2 : Réunions stratégiques de transformation de comportement au niveau de l'inter-commandement FSI à Ménaka et Gao	10	10	100%
A.2.1.1 : Tables-rondes radiodiffusées	9	9	100%
A.2.1.2 Spots d'information en langues locales	24	24	100%
A.2.1.3 : Soutien au déploiement des cliniques juridiques d'une organisation de la société civile	1	1	100%
A.2.3.1 : Atelier de capitalisation des résultats	1	1	100%
A.2.3.2 : Évaluation finale	1	1	100%

### 10.3 Guide d'entretien FGD et KII

<b>Commune :</b>
<b>Prénoms et Nom du modérateur :</b>
<b>Prénoms et Nom du preneur de note :</b>
<b>Type de FGD :</b> Jeune <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Mixte <input type="checkbox"/>
<b>Nombre de participant au FGD :</b>
<b>Consentez-vous à ce que nous prenions des photos :</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

#### Questions de recherche

##### 1. Pertinence

1.1 Connaissez-vous les activités mise en œuvre sur le projet «**Renforcer l'accès à la justice dans la commune urbaine de Ménaka** » ? Oui  Non

1.2 Si oui citez-les ?

Identification/sélection des parties prenantes  ;

Atelier consultatifs sur le système judiciaire de commune de Ménaka par acteur ;

Atelier de lancement du projet

Atelier conjoint des parties prenantes sur le système judiciaire ;

Atelier de validation sur le système judiciaire ;

Tribunes d'expression populaire (TEP) ;

Formation en Common Ground Approach et mécanisme d'accès à la justice

Réunions stratégique de transformation de comportements au niveau de l'inter-commandement des forces de sécurité intérieure (FSI)

Tables rondes radiodiffusée

Production de spots d'informations en langue locales

Soutien au déploiement clinique juridique d'une organisation de la société civile

Atelier de capitalisation des résultats

**1.3** Quelle est votre appréciation du fonctionnement actuel de la chaîne pénale dans la commune de Ménaka (justice, police et gendarmerie) ?

**1.4** Pourquoi?

**1.5** Comment décririez-vous la relation entre les acteurs de la chaîne pénale et les communautés de Ménaka ?

**1.6** Pensez-vous que le projet a contribué à améliorer votre accès à la justice? Oui  Non  ?

**1.7** Si oui, comment? Si non, pourquoi?

**1.8** Le projet a-t-il répondu à vos besoins en matière d'accès à la justice?

**1.9** Si oui, comment? Si non, pourquoi?

**1.10** Les parties prenantes identifiées sont-elles appropriées pour contribuer efficacement et de façon durable à résoudre le problème d'accès à la justice?

## 2. Effets/Impact

**2.1** Selon vous quels sont effets positifs/négatifs du projet perceptible dans les comportements des communautés ?

**Pourquoi?**

**2.2** L'impact provient-il des activités du projet ou d'autres activités externes au projet?

1= Oui 2=Non

Si oui, expliquer

Si non, expliquer

**2.3** Dans quelle mesure le projet a contribué à développer une vision commune de la justice avec l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale, de la société civile et des communautés ?

**2.4** Comment est-ce que les produits du projet ont renforcé la confiance et la collaboration entre les populations et l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale pour le développement d'une vision commune de la justice et du processus de réconciliation ?

**2.5** Quels ont été les blocages institutionnels auxquels s'est confronté le projet ?

Pourquoi?

**2.6** Quels ont été les changements de comportement observés et quel a été l'apport du projet à l'accès de la justice dans la commune urbaine de Ménaka?

Pourquoi?

**2.7** Les impacts de ce projet ont-ils motivé les jeunes femmes et hommes à s'engager davantage dans le processus d'accès à la justice ?

Pourquoi?

Comment les communautés de Ménaka se sont appropriées le projet?

**2.8** De façon globale êtes-vous ?:

Très satisfait des résultats atteints par le projet

Moyennement satisfait des résultats du projet

Pas du tout satisfaits des résultats du projet

Si très satisfait, expliquer

Si pas du tout satisfait, expliquer

### **3. Durabilité**

**3.1** Les avantages découlant du projet à savoir le renforcement de capacité des bénéficiaires, les sensibilisations sur les mécanismes d'accès à la justice, et leurs engagements suffisent-ils pour pérenniser les acquis en matière d'accès à la justice dans la commune urbaine de Ménaka?

Expliquer

**3.2** Est-ce que la vision des communautés en matière de protection des populations, de sanctions des infractions et de règlement de litiges ou gestion des conflits est partagée avec les acteurs de la chaîne pénale ?

Expliquer

**3.3** Selon vous est-ce que l'accompagnement des communautés par TRIJEUD est susceptible d'être pérenne ?

1= Oui 2=Non

Si oui, expliquer

Si non, expliquer

**3.4** Les produits et les effets directs du projet ont-ils été atteints conformément aux plans établis ?

**3.5** Existe-t-il des projets similaires ou des organisations travaillant sur la même thématique dans les zones du projet, qui peuvent continuer à soutenir les bénéficiaires ?

#### 4. Genre et inclusion

4.1. Les bénéficiaires du projet ont-ils répondu aux besoins des populations en termes d'accès à la justice?

4.2. Dans quelle mesure les jeunes, les femmes ont-ils été impliqués dans des activités de formation et de sensibilisation sur les mécanismes d'accès à la justice?

#### 5. Recommandation

Communautés

Partenaires de mise en oeuvre

Etat malien

Partenaires techniques et financiers

#### Questionnaire sondage

Date: /_/_//_/_//_/_//_/_//_/_//_/_//	Région : Ménaka	Cercle : Ménaka
Commune : Ménaka		Localité :
Prénom & Nom de l'enquêteur :		
Prénom & Nom de l'enquêté		
Sexe : H • F •	Profession :	Tranche d'âge : 18 à 35 ans ; 36 à 59 ans ; 60 ans et plus
Consentement : Oui • Non•	Enregistrement audio : Oui • Non•	
Situation matrimoniale :	Marié • Célibataire • Divorcé • Veuve (f) •	
Niveau d'instruction :	Fondamental • secondaire • Supérieur • Coranique • Autre à préciser •	
Communautés	Haoussa, Daoussaks, Arabe, Tamasheq noir, Tamasheq blanc, autres à préciser	
Statut	Résident / Déplacé / Réfugié / En transit	

#### 10.4 QUESTIONNAIRE SONDAJE

N°	QUESTIONS	RÉPONSES	SAUT
1	Avez-vous connaissance de la mise en œuvre des activités du projet «Renforcer l'accès à la justice dans la commune urbaine de Ménaka »	0=Non 1=Oui	

	Si oui, pouvez-vous citer quelques activités du projet?		
	<b>% de personnes interrogées qui affirment faire confiance aux acteurs de la chaîne pénale (fonctionnaires de justice, FDS, TRIJEUD/Cliniques juridiques, autorités administratives) de la commune urbaine de Ménaka</b>		
3	De façon spécifique faites-vous confiance aux acteurs suivants :		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tribunal</li> </ul>	0=Non 1=Oui	
	Pourquoi ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La police</li> </ul>	0=Non 1=Oui	
	Pourquoi ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La gendarmerie</li> </ul>	0=Non 1=Oui	
	Pourquoi ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les autorités administratives</li> </ul>	0=Non 1=Oui	
	Pourquoi		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forces de Sécurité et de défense (FDS)</li> </ul>	0=Non 1=Oui	
	Pourquoi		
4	Selon vous est-ce que les activités réalisées par le projet ont permis de faire confiance et de comprendre les rôles et responsabilités	0=Non 1=Oui	Ind

	de chaque acteur de la chaîne pénale ?		
	Pourquoi?		
	<b>% de personnes interrogées qui comprennent les mécanismes de justice</b>		
5	Pensez-vous que l'accès à la justice formelle est facile?	0=Non 1=Oui	
6	Expliquer:	a	
7	Est-ce que vous comprenez le mode de fonctionnement de la justice à Ménaka ?	0=Non 1=Oui	Ind
8	Si oui pouvez-vous décrire les mécanismes d'accès à la justice ?	..... ... ..... ...	
9	Dans votre localité existent-ils d'autres voies/moyens de gestion des litiges ?	0=Non 1=Oui	
10	De quelles voies/moyens s'agit-il?	A=Action individuelle (recherche de terrain d'entente)  B= recours aux Autorités légitimes (leaders religieux, chef traditionnel)  C=Autres à préciser.....	
11	Pensez-vous que l'accès à ce moyen de recours est facile?	0=Non 1=Oui 2= je ne sais pas	
	Expliquez-moi?	..... ... .....	

		...	
	<b>% personnes qui affirment collaborer avec les acteurs de la chaîne pénale (fonctionnaires de justice, FDS, TRIJEUD/Cliniques juridiques, autorités administratives) sur les questions de justice et de sécurité</b>		
12	Comment décrivez-vous la collaboration entre vous et les acteurs de la chaîne pénale/ autorités administratives sur les questions de justice et de sécurité?	1=Très mauvaise 2=Mauvais 3=Bonne 4=Excellente	Ind
13	De façon spécifique :		
14	Quelle appréciation faites vous de la collaboration entre vous et les FDS (police et gendarmerie)?	1=Très mauvaise 2=Mauvais 3=Bonne 4=Excellente	
15	Quelle appréciation faites vous de la collaboration entre vous et les cliniques juridiques telles que TRIJEUD?	1=Très mauvaise 2=Mauvais 3=Bonne 4=Excellente	
16	Quelle appréciation faites-vous de la collaboration entre vous et les autorités administratives?	1=Très mauvaise 2=Mauvais 3=Bonne 4=Excellente	
	Quelle appréciation faites-vous de la collaboration entre les différentes communautés de la commune urbaine de Ménaka?	1=Très mauvaise 2=Mauvais 3=Bonne 4=Excellente	
17	Justifiez votre choix svp	..... ...	

		..... ...	
18	Quelle est votre préférence entre la justice formelle et la justice informelle ?	1=Justice formelle (Tribunal police, gendarmerie)  2=Justice informelle (consultation de chefs traditionnels, religieux)  3=Autres à préciser.....	
19	Justifiez votre choix s'il vous plaît	..... ... ..... ...	
<p><b>% de personnes interrogées qui affirment que leur vision de la justice a été exprimée et partagée avec les acteurs clés et les autorités</b></p>			
20	Selon vous est-ce que les ateliers consultatifs organisé par Search vous ont permis d'exprimer et partager votre vision de la justice avec les acteurs clés et les autorités ?	0=Non  1=Oui	Ind
	Expliquez- s'il vous plaît	..... ... ..... ...	
	Pensez vous que les acteurs clés et les autorités partagent la même vision de la justice que vous?	0=Non  1=Oui	
	Expliquez- s'il vous plaît	..... ... ..... ...	
<p><b>% d'habitants de Ménaka qui affirment que les acteurs de la chaîne pénale de la commune urbaine de Ménaka partagent leur vision en matière de protection des populations, de sanctions des</b></p>			

<b>infractions et de règlement de litiges ou gestion des conflits</b>			
21	Pensez-vous que votre vision en matière de protection des populations, de sanctions des infractions et de règlement de litiges ou gestion des conflits est partagée avec les acteurs de la chaîne pénale de la commune de Ménaka?	0=Non 1=Oui	Ind
	Expliquez-s' il vous plaît	..... ... ..... ...	
<b>% de personnes interrogées qui affirment avoir été sensibilisés sur les mécanismes et procédures d'accès à la justice</b>			
23	Avez-vous déjà été sensibilisé sur les mécanismes/procédures d'accès à la justice formelle de votre commune ?	0=Non 1=Oui	Ind
	Si oui par qui ou par quelle organisation avez- vous été sensibilisé et quelle à occasion?	..... ... ..... ...	
<b>% de personnes interrogées qui affirment avoir un accès amélioré à la justice de la commune urbaine de Ménaka</b>			
24	Pensez-vous que votre accès à la justice formelle s'est amélioré?	0=Non 1=Oui	Ind
	Expliquez.	..... ... ..... ...	
<b>Média et communication</b>			
25	Avez-vous entendu les productions radiophoniques de Search sur l'accès à la justice sur les radios prestataire de la	0=Non 1=Oui	

	commune de Ménaka ?		
	Si oui par quel canal?(si radio préciser la SVP		
26	Ces messages ont-ils contribué à accroître votre connaissance en matière d'accès à la justice ?	0=Non 1=Oui	
	Si oui quels sont les messages clés que vous avez retenus de ces productions radiophoniques ?	..... ... ..... ...	
27	Aimeriez-vous voir d'autres thèmes traités en ce qui concerne l'accès à la justice ?	0=Non 1=Oui	
	Si oui lesquels ?	..... ... ..... ...	
	<b>Recommandations</b>		
28	Que recommanderiez-vous aux acteurs de la chaîne pénale pour que les populations de Ménaka aient accès à des services de justice de qualité?	..... ... ..... ...	
29	Que recommanderiez-vous à Search pour ces prochaines interventions dans la commune de Ménaka ?	..... ... ..... ...	
30	Que recommanderiez-vous à l'endroit de TRIJEUD ?	..... ... ..... ...	

